CTSD de l'Aude, 23 juin 2022

Compte-rendu du SNALC

Présents :
M. LAPORTE (DASEN 11), Mme EYBERT (Adjointe DASEN), M. POIRIER (Secrétaire Général)
M. LAMPERT (Cellule contrôle de gestion), M. BONNAUD (Responsable DOSPE), Mme ROBERT (DOSPE), M. ROCHEFORT (Responsable DIPER), Mme CORNET (Service départemental école inclusive)
Organisations syndicales : UNSA, FSU, FO, SNALC.

M. le DASEN présente M. le Secrétaire Général et exprime sa satisfaction de voir les équipes se reconstituer et se stabiliser. Il va y avoir de nouvelles évolutions du fait des mutations. Un inspecteur chargé de l'instruction en familles a été recruté.

Déclarations liminaires (UNSA/FO/FSU/SNALC)

Réponses du DASEN
M. le DASEN indique qu'il fera remonter les sujets nationaux.
Il précise ensuite que la volonté d'accompagner les personnels et de les rassurer est réelle, qu'il ne s'agit pas de simples paroles. Les textes réglementaires ont évolué, il ne sape pas la représentation du personnel mais ne peut aller au-delà de ce qui est autorisé. Il a le souci d'avoir une approche humaine et chaque fois qu'il peut réunir une instance, il le fait. Il précise d'ailleurs que certaines académies ne réunissent pas ce CTSD de juin.

Concernant le bâti scolaire, le DASEN fait remonter les besoins, discute avec les maires, use de son influence. Lors de la vague de chaleur, il a alerté mais il faut sur place laisser un peu de liberté par rapport aux mesures à prendre : exemple user des ventilateurs si l'on en a. Il faut faire preuve de discernement même s'il est vrai qu'on n'est pas encore dans l'anticipation pour la gestion des crises.

Pour les AESH, M. le DASEN accède à l'une de nos demandes : les signatures d'avenants pourront désormais se faire au sein du PIAL, idem pour les signatures de contrats.

Pour les AED, le décret d'application concernant la CDIsation n'étant pas encore sorti, une liste des personnels susceptibles d'accéder au CDI en septembre a été demandée aux chefs d'établissement. 26 personnels sont concernés sur l'Aude.

Carte scolaire 1e degré

Il n'y a pas de moyens supplémentaires.

Une proposition de **complément de l'arrêté du 18 février** est présentée aux membres du CTSD :

Implantations au titre des priorités nationales :

1 poste à l'école maternelle Charles Perrault de Narbonne
1 poste à l'école maternelle Mathieu Peyronne de Narbonne
1 poste à l'école maternelle Jean de la Fontaine de Narbonne
1 poste à l'école maternelle Paul Bert de Narbonne
2 postes à l'école maternelle Le Petit Prince de Narbonne

Retraits :

1 poste à l'école maternelle Charles Perrault de Narbonne
1 poste à l'école maternelle Mathieu Peyronne de Narbonne
1 poste à l'école maternelle Jean de la Fontaine de Narbonne
1 poste à l'école maternelle Paul Bert de Narbonne
2 postes à l'école maternelle Le Petit Prince de Narbonne

Cette opération ne pénalise pas les personnels et n'a aucune incidence. Le DASEN reconnaît qu'il y a eu des erreurs dans la communication. Mais à la fin il s'agit d'une ouverture et non d'une fermeture, d'une régularisation.

Le CTSD examine ensuite les évolutions d'effectifs des écoles qui étaient placées sous surveillance.

M. le DASEN indique qu'il y a deux phases d'ajustements, en juin et septembre, qu'il a identifié de nombreuses écoles en perte d'effectifs. Au vu de l'évolution, il serait possible de fermer 18 classes…Il n'est pas favorable à des fermetures en juin, mais s'il doit y avoir fermeture, elle ne doit pas se faire au détriment des personnels.

Dans le prévisionnels, notre département perdait 371 élèves. Il y a finalement une perte plus importante.

Ecoles évoquées lors du dialogue avec les OS :

Ecole primaire de Pexiora, école maternelle Los Pitchonets de Villemoustaussou, école élémentaire E. Zola de Narbonne, école maternelle Maria Nougues Sire de Carcassonne, école maternelle J. Jaurès de Carcassonne, école élémentaire de Saint Frichoux (RPI avec Aigues-Vives), école de Pépieux, école de Rouffiac d'Aude, école de Monze.

Le DASEN précise qu'à la rentrée un point précis des effectifs sera fait et propose les ajustements suivants :

- Annulation du retrait à l'école maternelle Maria Nougues Sire : les effectifs sont consolidés et la situation sociale est prise en considération.
- Ouverture d'un poste classe à l'école maternelle J. Giono de Carcassonne.
- Retrait d'un poste à l'école maternelle des Castors à Carcassonne

- Retrait d'un poste à l'école maternelle de Villemoustaussou.

Résultats du vote :
Contre : 7 (dont le SNALC)
Abstentions : 3
Pour : 0.

Ajustements de structures pour les collèges

Le DASEN rappelle que c'est avec la petite réserve qu'il lui reste que sont permis ces ajustements. S'il y a ouverture de classe, il ne peut donner les 29h prévues.
M. le responsable de la DOSPE indique que les affectations de 6e sont finies, que les établissements ont fait remonter au 15 juin les effectifs de tous les niveaux.

- Ouverture d'une classe de 6e au collège Cité de Narbonne
- Ouverture d'une classe de 5e au collège Delteil de Limoux
- Fermeture d'une 3e et ouverture d'une 6e au collège de Cuxac Cabardès
- Fermeture d'une 4e et ouverture d'une 4e au collège J. Ferry de Narbonne.
- Ouverture d'une 5e SEGPA au collège J. Verne de Carcassonne.

Nous indiquons notre inquiétude devant l'augmentation de classes à 29 ou 30 élèves. Le DASEN répond qu'on ne peut pas dire qu'il n'y a aucun moyen. Il évoque le financement des stages de réussite, les nombreuses HSE données pour le dispositif « devoirs faits » et dont les collègues doivent s'emparer y compris pour du soutien ou par exemple pour du tutorat.
M. le Responsable de la DOSPE précise qu'au vu des évolutions d'effectifs, ce sont 7 divisions qui pourraient à ce jour être fermées. (NDLR : Nous voilà rassurés…)

Questions diverses

Ecole inclusive
La gestion des PIAL relève de l'académie (donc pas de GT PIAL sur le département). L'organisation des PIAL reste la même que celle de cette année. Le DASEN souhaite que se tienne à la rentrée un Conseil Départemental sur l'école inclusive.
Au 31 mai, 714 élèves sont scolarisés en ULIS, 488 bénéficient d'une aide individualisée, 972 d'une aide mutualisée.
Il y a 446 ETP (198 hors titre 2 et 248 DSDEN) soit environ 720 AESH. Il y a eu 36 démissions cette année, 5 départs en retraite, et il a été procédé à 39 recrutements. 82 AESH ont une quotité de travail de plus de 24h. Les demandes sont étudiées en fonction des besoins du PIAL.
Dans chaque PIAL il y a entre 15 et 44 AESH (avec une moyenne de 26,8 par PIAL).
Sur les 720 AESH, 110 sont actuellement en CDI, mais il y en aura d'autres à partir de septembre.
Des recrutements sont en cours et il y aura à la rentrée une dotation supplémentaire.

Nous demandons une liste des coordonnateurs des PIAL : il nous est répondu que c'est en cours, qu'on nous transmettra une liste d'adresses PIAL et non personnelles. Le nombre d'élèves notifiés sera stabilisé à la rentrée et pourra alors nous être communiqué.

Gestion collective des personnels dans les écoles

Contractuels : pour ceux qui auraient eu un contrat de 10 mois et qui seraient à nouveau embauchés, un avenant sera établi pour que les 2 mois d'été soient compris dans le contrat (il y aura une régularisation salariale).

Il y a eu 5 **démissions** de personnels, 3 ruptures conventionnelles.

L'année prochaine il y aura 15 **étudiants alternants** (soit 5 ETP)

Suite au mouvement, 9 **recours** ont été traités favorablement. Le DASEN demande que l'on rassure les personnels, que tous les recours sont étudiés et que l'on cherche des solutions. Il y a eu une quinzaine de recours en tout. Le DASEN se dit favorable à la présentation d'un bilan du mouvement aux OS.

Il y a eu 196 **demandes de temps partiel**, dont 112 sur autorisation et 84 de droit. Un très grand nombre de demandes sur autorisation ont été acceptées, pour d'autres il a été demandé aux personnels de revoir la quotité.
Le DASEN explique que les autorisations de temps partiel sont étudiées au cas par cas et que si elles ne contredisent pas l'intérêt général des élèves (et selon la situation de l'emploi) elles sont en général acceptées. Sa position n'est donc ni dogmatique ni automatique.

Il y a 7 **ineat** pour 8 **exeat** : les collègues concernés seront traités en phase d'ajustement.

Pour les **mutations interdépartementales** il y avait 487 candidats, et il y a eu 228 mutations.

Promotions à la classe exceptionnelle : les promus ont été listés par barème sur accolad plutôt que par ordre alphabétique. Les retraitables sont en train d'être identifiés afin de faire remonter d'autres personnes.

15 personnes ont obtenu un **congé formation**, dont 3 après des refus antérieurs.

212 **services civiques** ont été recrutés. Dans les écoles, ont été privilégiées celles qui sont classées REP ou QPV.

Concernant **l'évaluation des écoles**, 20% d'entre elles doivent être évaluées chaque année. Cela représente beaucoup d'écoles. Pour l'instant on ne sait pas comment cela va

s'organiser dans l'académie. Le DASEN se dit attentif à privilégier la concertation avec les personnels plutôt que la désignation d'office.

PES : 25 à la rentrée, 13 en formation 100%, 12 à 50%.

L'avis du SNALC :

Nous avons obtenu des réponses à certaines de nos questions et certaines données nous sont enfin communiquées. Mais nous restons globalement déçus : sans moyens supplémentaires nous sommes devant des impasses. Impossible de parler d'ouvertures sans procéder à des fermetures. Et cela ne nous convient décidément pas. Le SNALC continuera à défendre l'humain même s'il faut pour cela bousculer les chiffres.

Fin de la séance à 13h43.

Les représentants du **SNALC** au CTSD de l'Aude

snalc
de l'ecole au supérieur